



Conseil de Direction
Cinquante-sixième Session

GC/56/13
04/03/2014

Lyon, 15–16 mai 2014
Auditorium

ACCEPTATION DES DONNS

On trouvera à l'annexe 1 la liste des dons non assortis de conditions et reçus par le Centre au cours de l'année ayant pris fin le 31 décembre 2013. Le Directeur a accepté ces dons en vertu de la résolution GC/4/R3 et leur montant a été versé au Compte spécial pour contributions sans objet spécifié, conformément à la résolution GC/23/R6.

Annexe 1

**Dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur
au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2013**

Date d'écriture comptable		Montant en €
10.01.2013	M. Jacques Prost, Saint Pierre de Chandieu	400,00
10.01.2013	Club Boule du Château, Lyon	240,00
11.01.2013	Mme Moriaud Colette (don collectif), Theizé	360,00
12.03.2013	Mme Giacotto Georgette, St Didier au Mont d'Or	300,00
25.03.2013	Succession Miraillet	11 460,34
05.07.2013	M. Hurter André (don collectif), Sennecey Le Grand	290,00
29.10.2013	Mme Barbara Falkiner, Chorale Chambelles (don collectif), Chamonix	900,00
27.12.2013	M. Jacques Prost, Saint Pierre de Chandieu	400,00
	Total en €	14 350,34